Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-158-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22.158

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 11 octobre 2022	Le 11 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32
Ne prend pas part au vote : M. Yannick PAVON

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BR N° 468 SITUÉE LOTISSEMENT "LE HAMEAU DES CIVETTES – LE HAMEAU DE LOUISE", RUE DES MATTES ET RUE DE LA JONCHÉE À ROYAN, APPARTENANT À LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ENVIRONNEMENT PROMOTION ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-158-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Par délibération n° 21.123 du 23 août 2021, le Conseil Municipal a notamment approuvé l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BR n° 471, correspondant aux voiries, trottoirs, stationnements et équipements publics du lotissement "Le Hameau des Civettes".

La parcelle cadastrée section BR n° 468, comprenant la voirie, les trottoirs, les stationnements et les réseaux divers du lotissement "Le Hameau de Louise", lotissement privé (Lot n° 1) du lotissement "Le Hameau des Civettes", n'avait pas pu faire l'objet d'une procédure d'incorporation dans le domaine public communal, compte tenu des non-conformités constatées sur les ouvrages d'assainissement collectifs situés dans les espaces communs de ce lotissement.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique consultée, a pu constater que les travaux destinés à remédier à ces dysfonctionnements ont bien été réalisés et que rien ne s'oppose à l'incorporation de la parcelle cadastrée section BR n° 468 dans le domaine public communal.

Par un courrier conjoint du 29 juillet 2022, la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) Environnement Promotion, en sa qualité de propriétaire, et l'Association Syndicale Libre Le Hameau de Louise, ont donc sollicité l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section BR n° 468, d'une contenance de 692 m².

Par une promesse de cession en date du 29 septembre 2022, la S.A.S. Environnement Promotion s'est engagée à céder ce bien à la Ville de Royan, à l'euro symbolique.

Afin de concrétiser cette acquisition, en application de l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le Maire a qualité pour passer en la forme administrative les actes relatifs aux droits réels immobiliers, et notamment ceux relatifs aux acquisitions d'immeubles.

L'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre qui ne saurait être délégué, il importe, pour la passation d'un tel acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, Monsieur le Premier Adjoint pour signer cet acte et ce, en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BR n° 468, de 692 m², comprenant la voirie, les trottoirs, les stationnements et les réseaux divers du lotissement "Le Hameau de Louise", située rue des Mattes et rue de la Jonchée à Royan, appartenant à la SAS Environnement Promotion, de passer un acte en la forme administrative pour cette acquisition, et d'incorporer la parcelle précitée dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.1212-3 et L.1212-6,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L. 143-3,
- Vu la demande conjointe de la S.A.S. Environnement Promotion et de l'Association Syndicale Libre Le Hameau de Louise en date du 29 juillet 2022,
- Vu la promesse de cession de la S.A.S. Environnement Promotion en date du 29 septembre 2022,
- Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-158-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

DÉCIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BR n° 468, appartenant à la Société par Actions Simplifiée Environnement Promotion, d'une contenance de 692 m², située rue des Mattes et rue de la Jonchée à Royan, comprenant la voirie, les trottoirs, les stationnements, ainsi que les réseaux divers du lotissement le Hameau de Louise,

- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition, qui sera rédigé par la commune de Royan,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer ledit acte en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,

- d'incorporer la parcelle précitée, dans le domaine public communal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

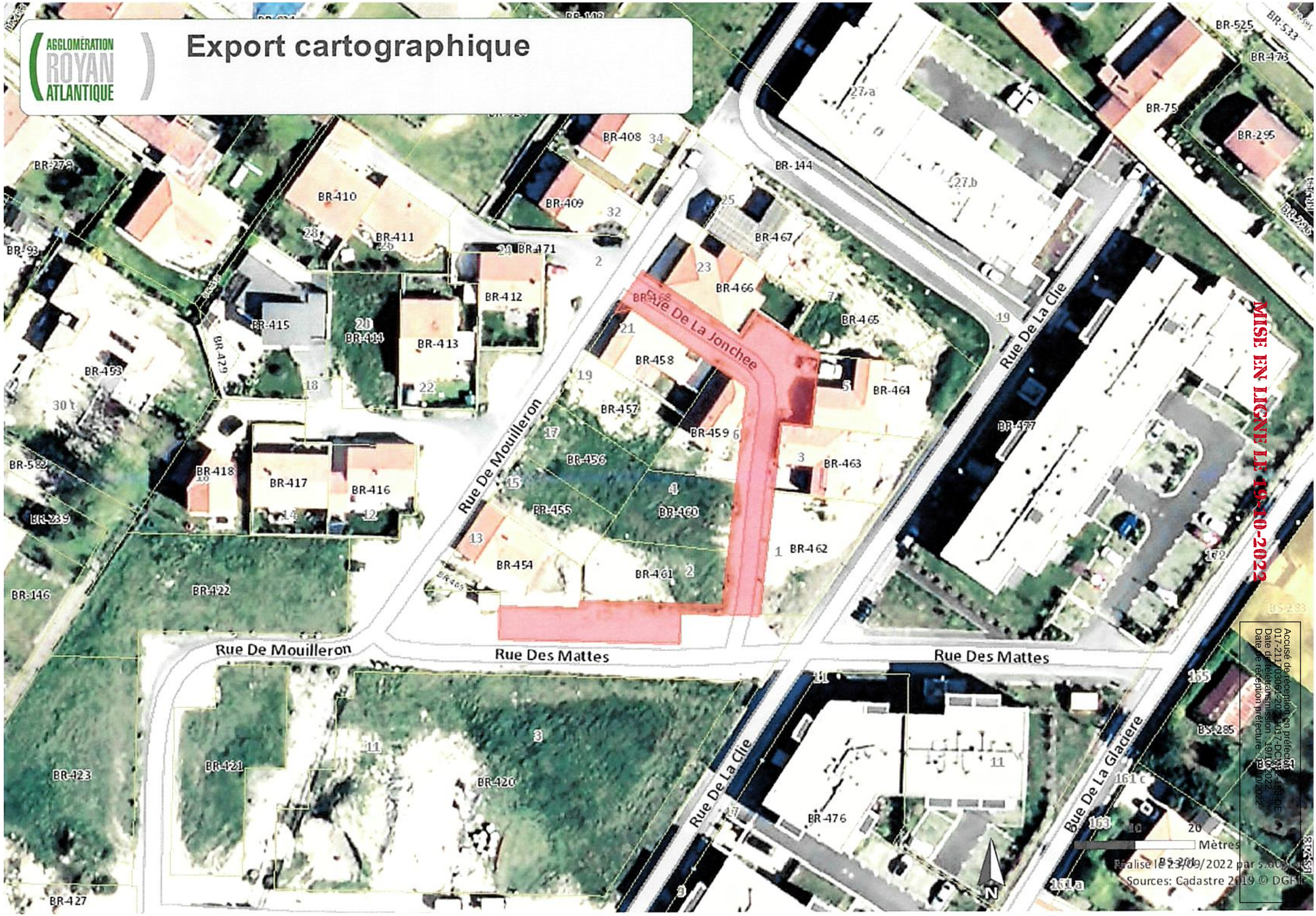
MAIRIE DE ROYAN 17205

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Gilbert THULEAU


AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
Export cartographique
Rue De La Jonchee
Rue De Mouilleron
Rue Des Mattes
Rue De La Clie
Rue De La Gladere
BR-408
BR-144
BR-525
BR-533
BR-478
BR-75
BR-295
BR-279
BR-410
BR-409
BR-411
BR-471
BR-93
BR-412
BR-467
BR-466
BR-465
BR-415
BR-414
BR-413
BR-458
BR-464
BR-453
BR-429
BR-457
BR-459
BR-477
BR-532
BR-418
BR-417
BR-416
BR-456
BR-463
BR-289
BR-455
BR-460
BR-454
BR-462
BR-461
BR-146
BR-422
BR-423
BR-421
BR-420
BR-476
BR-427
BS-283
BS-285
BS-284
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM3-1-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022
Mètres
Réalisé le 23/09/2022 par s.aubert
Sources: Cadastre 2019 © DGFiP

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-158-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MAIRIE de ROYAN
80, Avenue de PONTAILLAC
CS 80218
17205 – ROYAN Cedex

LA ROCHELLE, le 29 juillet 2022

N/R : 2022/07.12

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du programme « LE HAMEAU DE LOUISE »

Des travaux réalisés par la S.A.S ENVIRONNEMENT PROMOTION, l'A.S.L. LE HAMEAU DE LOUISE a été dument constitué le 7 août 2019 avec pour Présidente Madame Chantal ARDILLER

L'A.S.L LE HAMEAU DE LOUISE ainsi que la S.A.S ENVIRONNEMENT PROMOTION, ayant pour Président Monsieur Jean Lionel GRONGNARD, sollicitent la reprise des VOIERIES et RESEAUX DIVERS par la ville de ROYAN

Ces voiries représentant la parcelle numérotée SECTION BR n°468.

Pour ce faire, nous restons à votre écoute et disposition.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

La S.A.S ENVIRONNEMENT PROMOTION
Monsieur Jean Lionel GRONGNARD
Président

L'ASL LE HAMEAU DE LOUISE
Madame Chantal ARDILLER
Présidente

Ch Ardiller

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-158-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

PROMESSE DE CESSION

Je soussigné Jean Lionel GRONGNARD,

Représentant la Société par Actions Simplifiée ENVIRONNEMENT PROMOTION

Dont le siège social est situé 12 rue Eugène THOMAS à LA ROCHELLE (17000)

Agissant en ma qualité de Président de ladite société,

- Promet et m'oblige à céder à l'euro symbolique à la Ville de ROYAN, la parcelle de terrain cadastrée section BR n° 468, située Lotissement Le Hameau des Civettes – Le Hameau de Louise, rue des Mattes et rue de la Jonchée à Royan (17200), d'une superficie de 692 m², sous les charges et conditions ordinaires.
- Les lieux sont grevés de servitudes pour les réseaux de gaz, d'électricité, d'assainissement, des eaux pluviales, d'éclairage public et de télécommunications.
- Cède le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.
- M'engage à :
    - signer et à fournir tout document nécessaire à la réalisation de la cession (kbis, document autorisant le représentant de la société à signer, etc...) et à présenter les titres de propriété à la Ville de ROYAN (service du Domaine Communal) pour la rédaction de l'acte d'acquisition en la forme administrative,
    - livrer l'immeuble libre de toute occupation.
    - renonce à recourir à un notaire.

En contrepartie, la Ville de Royan s'engage à rédiger l'acte de vente en la forme administrative et à prendre en charge les frais y afférant,

Fait à La Rochelle, le 29/09/22

Cachet et Signature*

lu et approuvé pour l'Euro Symbolique

Jean Lionel GRONGNARD

ENVIRONNEMENT PROMOTION
Centre d'Affaires CAP OUEST
12 rue Eugène Thomas
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 34 12 14
SIRET 339 893 638 00058 NAF 4299C

*La mention **"lu et approuvé pour l'euro symbolique"** doit être écrite de la main du promettant avant la signature.